

# RÉVISION DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DU LOT-ET-GARONNE

## OBJECTIFS

La révision du schéma départemental, inscrite dans la loi du 5 juillet 2000 doit permettre de mesurer les effets des aménagements réalisés et ou confortés (réhabilitation), s'agissant des aires d'accueil, des aires de grand passage concernant les itinérants, des terrains familiaux collectifs et publics et des parcelles privatives, constituant l'habitat permanent des sédentaires, tels que prévus au schéma approuvé. Elle concerne directement les familles et groupes familiaux utilisateurs de ces équipements et les communes et EPCI en assurant l'accueil.

L'Etat et le Conseil Général ont convenu de confier à un cabinet l'étude de ce dispositif sur les volets bilan et prospection. Suite à l'appel d'offre, le cabinet ADELE Consultants et son co-traitant ARHOME ont été retenus.

## MÉTHODE

**Une évaluation dynamique et partagée :** Elle procède d'une évaluation dynamique et partagée, quantitative et qualitative. Elle doit permettre une visibilité et une lisibilité de l'action publique, à partir du socle que constitue l'existant, permettant d'identifier les manques et réorienter les projets et leur programmation pour satisfaire la poursuite du schéma.

### **Une analyse critique et prospective**

L'analyse s'élaborera et se fondera selon trois axes majeurs :

- La pertinence du schéma au regard du diagnostic préalable et de la programmation effectuée,
- Les conditions de la mise en œuvre opérationnelle, limites / potentialités / réalisations,
- Les champs des possibles et les préconisations (avec prise en compte des familles sédentarisées dans le cadre du PDALPD).

Une démarche concertée et participative : **La démarche vise à associer aux réflexions (analyse et propositions), de manière concertée, l'ensemble des partenaires et acteurs institutionnels, Les opérateurs associatifs qui ont contribué à la mise en œuvre du schéma départemental.**

Elle se construit à partir des visites des aires et autres formes d'accueil, des interviews auprès des acteurs institutionnels et des opérateurs associatifs.

**Un déroulement planifié et encadré (Comité de Pilotage du suivi de la mission) :** La mission se déroulera en trois phases :

### 1.Évaluation du schéma précédant :

- Analyse du diagnostic initial par croisement de données (questionnaires aux maires, recensements Gendarmerie et Police Nationale, gestionnaires des aires et opérateurs),
- Visites et bilan des aires réalisées ou réhabilitées et première analyse qualitative des familles accueillies (rencontre et dialogue avec les familles présentes, interview des gestionnaires).

### 2. Actualisation des besoins de l'itinérance et premières propositions d'accueil, repérage précis des familles sédentarisées ou en voie de sédentarisation et analyse des besoins en termes d'habitat et d'accompagnement social.

- Étude des degrés de mobilité, amplitudes des transits et durées de séjours
- Analyse qualitative des besoins des familles en termes d'accompagnement social
- Premières propositions en termes d'accueil
- Analyse des besoins des familles sédentarisées ou en voie de sédentarisation afin qu'elles puissent être incluses dans le PDA LPD.

### 3. Propositions de schéma et modalités de suivi permettant d'assurer la poursuite de la mise en œuvre du schéma (aménagement et accompagnement).

Toute contribution volontaire à ces révisions peut être communiquée au Cabinet ADELE consultants dont les coordonnées sont les suivantes : [ADELE Consultants](#) - siège social : Centre d'Affaires Château Bertrandon, 257 Chemin de Gibbes - 13 014 MARSEILLE (Email : [adele.consul@wanadoo.fr](mailto:adele.consul@wanadoo.fr)).